

École Maternelle de Chancelade

Procès verbal du Premier Conseil d'école du 19 novembre 2020

Année scolaire 2020-2021

Ouverture de la séance en distanciel à 18h.

Présents : - **Enseignants :** Mme Bénédicte LE CORRE (classe de Petite Section et directrice), Mme Estelle BACOFIN (classe de Petite Section/Moyenne Section), Mme Isabelle CHATEAUREYNAUD (classe de Moyenne Section), Mme Clémentine CARREL et M. Lucas BERJONNEAU (classe de Grande Section A), et Mme Christel LAVIGNE (classe de Grande Section B).

- **Représentants de la municipalité :** Mme Sylvie CHRIST (Adjointe en charge des affaires scolaires), Mme Edith TOULLIER (Conseillère déléguée aux écoles) et Mme Marie-Laure FAURE (Adjointe en charge des relations humaines).

- **Délégués des parents d'élèves :** Mme Charlotte COCHIN et Mme Alexandra DESCHAMP.

- **Représentante du service jeunesse de la commune :** Mme Lydie LOURD

Excusés :

- M. Vincent FRÉAL, Inspecteur de l'Éducation Nationale
- M. Pascal SERRE, Maire de la commune
- Mme Marion LADHUI (enseignante en classe de Petite Section le vendredi/décharge de direction)
- Mme FONDEUR (Délégué Départemental de l'Éducation Nationale)
- Mme Nathalie ZUCHELINI (psychologue scolaire)

Présidente de séance : Mme Bénédicte LE CORRE

Secrétaire de séance : Mme Clémentine CARREL

➤ *Remerciements à M. David GAUTHIER pour l'organisation du Conseil d'École en distanciel.*

I. Le fonctionnement de l'école :

1) Installation et rôle du conseil d'école

➤ *Mme Le Corre souhaite la bienvenue à tous les membres et aux nouveaux représentants des parents d'élèves. Les personnes non présentes sont excusées.*

Un « tour de table » est fait en présentant les différentes personnes présentes sur le salon de la réunion.

Une présentation de la composition et du rôle du conseil d'école est faite.

- **Composition :**

<u>Membres siégeant de droit</u>	<u>Membres ayant voix consultative</u>
<ul style="list-style-type: none">- Le directeur de l'école : le président- Les enseignants et les remplaçants- Deux élus (le maire ou son représentant et 1 conseiller municipal)- Un des maîtres du RASED- Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école- Le DDEN : déléguée départementale de l'Éducation Nationale- L'IEN de la circonscription (qui assiste de droit à toutes les réunions)	<ul style="list-style-type: none">- Autre personnel de l'Éducation Nationale- Les ATSEM- Le périscolaire- Les suppléants- Le président peut également inviter toute personne qui peut apporter un éclairage

- **Sa fréquence :**

- au moins 3 fois par an (1 fois par trimestre)
- depuis cette rentrée, allongement à un mois de délai maximum pour l'envoi de la première invitation au conseil d'école suivant la proclamation des résultats des élections
- ordre du jour au moins 8 jours avant la date de réunion

Il peut être réuni à la demande : du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres.

- **Son rôle :** Le conseil d'école est l'instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur d'école :

- 1) Vote le règlement intérieur de l'école ;
- 2) Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, il peut donner son avis ou formuler des suggestions sur tous les sujets liés au fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école, notamment :
 - a) les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;
 - b) l'utilisation des moyens alloués à l'école ;
 - c) les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
 - d) les activités périscolaires ;
 - e) la restauration scolaire ;
 - f) l'hygiène scolaire ;
 - g) la protection et la sécurité des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire ;
 - h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.
- 3) Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ;
- 4) Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;
- 5) En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ;
- 6) Donne son accord :
 - a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles ;
 - b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège.
- 7) Il est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures

d'ouverture de l'école.

En outre, il est informé :

- des principes de choix du matériel pédagogique divers
- de l'organisation des aides spécialisées
- des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents et

notamment la réunion de rentrée.

2) Organisation pédagogique de l'école

- **Classes et effectifs** : 117 enfants sont inscrits à l'école maternelle et répartis dans 5 classes.

Nous avons commencé l'année avec 116 élèves, 2 nouvelles inscriptions ont eu lieu en début d'année et en début de deuxième période : 1 MS (1 élève dans la classe de Mme Bacofin) et 1 PS (dans la classe de Mmes Le Corre et Ladhui) ; 1 radiation en GS vient d'avoir lieu dans la classe de Mme Lavigne.

Aucun élève de familles de forains n'a été inscrit cette année et aucun élève de familles de voyageurs non plus.

- classe de PS de Mme Le Corre et Mme Ladhui : 23 enfants inscrits
- classe de PS/MS de Mme Bacofin : 23 enfants inscrits (9 PS et 14 MS)
- classe de MS de Mme Chateaufort : 25 enfants inscrits
- classe de GS A de Mme Carrel et M. Berjonnet : 23 enfants inscrits
- classe de GS B de Mme Lavigne : 23 enfants inscrits

Les effectifs par niveau sont :

PS : 32 MS : 39 GS : 46

=> 46 élèves vont quitter l'école et une trentaine de PS doivent être inscrits à la prochaine rentrée.

- *Mme Le Corre demande à la municipalité si elle a des informations concernant les logements et l'arrivée de nouvelles familles avec des enfants sur la commune.*
- *Mme Christ précise qu'une quinzaine de familles va arriver dans les nouveaux logements.*

Mme Amélie VIERS est l'enseignante remplaçante rattachée à l'école mais elle a été nommée dans une autre école pour l'année.

Mme LADHUI est l'enseignante qui assure la décharge de Mme LE CORRE le vendredi et 8 mardis matin dans l'année.

- **RASED** : Mme ZUCCHELINI est la nouvelle psychologue scolaire.

Mme Annick COSTE occupe le poste de maître E (donc aide pédagogique).

Mme ZUCCHELINI est déjà intervenue plusieurs fois depuis le début de l'année pour différents enfants de l'école. Elle a également rencontré plusieurs familles.

- **Personnel de service** : cette année, nous avons 5 ATSEM à temps complet : Mme Valérie VIEILLECROZE en PS, Mme Sandrine AUGER en PS/MS, Mme Sandrine COLINET en MS, Mme Sylvie LACOMBE en GS A et Mme Anne MARCELOT en GS B.

- *L'équipe enseignante remercie la municipalité d'avoir accordé un temps plein à Mme Anne Marcelot, ce qui permet à la classe de GS B d'avoir une Atsem toute la journée (pour rappel, l'année passée, elle était présente uniquement 4 matinées par semaine).*

- **Service civique** : une demande de service civique a été faite, mais cette année, il n'y a eu aucune candidature pour l'école maternelle.

3) Élections des représentants de parents d'élèves

Présentation des résultats des élections du 09 octobre 2020. Une seule liste complète était présentée par l'APE (Association des parents d'élèves). Les résultats sont les suivants :

- Nombre d'électeurs inscrits : 215
- Nombre de votants : 86
- Nombre de suffrages exprimés : 56
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 30
- Taux de participation : 40 %, ce qui constitue un pourcentage moins élevé que l'année dernière.

Sont donc élus : - **Les titulaires** : Mesdames Charlotte COCHIN, Agathe DUMEZ, Pauline URGEL, Elodie DEFARGE et Alexandra DESCHAMP.

Cette année, il n'y a pas de suppléant.

Le nombre de représentants des parents d'élèves élus au conseil d'école est égal à celui des classes de l'école. Ils sont élus pour la durée de l'année scolaire.

- *Mme Le Corre remercie les parents d'élèves présents lors de la préparation du matériel de vote, du dépouillement et de l'enregistrement des résultats.*

Droits et devoirs des parents d'élèves : Le rôle et la place des parents à l'École sont reconnus et leurs droits sont garantis par des dispositions réglementaires énoncées dans le Code de l'éducation.

Une fois élus, les parents doivent représenter l'ensemble des parents. A travers leur mandat électif, ils parlent au nom de l'ensemble des parents et non plus en leur nom propre. Ils ont une obligation de discrétion et de confidentialité. Ces parents participent au conseil d'école, une instance réunissant tous les enseignants, le maire ou son représentant ainsi que des délégués de l'Éducation nationale, qui planche sur le bien-être des élèves et le bon fonctionnement de l'école. Le conseil d'école n'aborde pas de cas personnels.

4) Règlement intérieur de l'école : présentation et vote

Lecture du règlement intérieur.

- **Modification de la partie concernant les horaires** : Rajout à la fin du paragraphe « En cas de crise, notamment sanitaire, les membres de la communauté éducative (parents, élèves, personnels, enseignants et non enseignants partenaires) doivent respecter les consignes fixées par le protocole national ».

Le règlement intérieur est soumis au vote du conseil d'école par écrit.

- *Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité, après un vote par écrit sur le salon de la réunion en distanciel.*

5) Organisation des rencontres avec les parents sur l'année

- Une réunion de rentrée a été organisée le 25 septembre 2020. Cette année, elle s'est déroulée directement dans les classes avec les enseignants. Avec les mesures sanitaires, le temps collectif n'a pas pu être fait.

- Des rencontres avec les parents auront lieu régulièrement et individuellement à la demande des parents ou à la demande de l'enseignant si nécessaire.

- Si le protocole le permet, des portes ouvertes seront également mises en place au mois de juin 2021 afin d'accueillir les nouveaux élèves et leurs parents.

6) Les TAP, cantine, garderie

Présentation mairie par Mme Lydie LOURD :

- **TAP** : de 15h45 à 16h30.

Les élèves restent en groupe classe avec leur ATSEM. Madame Edwige BRAZEILLES est la directrice adjointe. Nelly intervient en « renfort » sur 1 groupe classe.

- *Mme Lourd souligne qu'il y a un peu moins d'enfants que l'année dernière.*

- **Cantine** : la quasi totalité des élèves mangent à la cantine. Ils sont répartis en 2 services : PS, PS/MS et MS au premier service de 11h30 à 12h30 et MS/GS et GS au deuxième service de 12h30 à 13h30.

Les enfants mangent en groupe classe avec leur ATSEM de classe.

Il y a 3 personnes pour encadrer en supplément : Mme Isabelle Lapouillade, Mme Isabelle Tran et Mme Isabelle Pascolo.

➤ *Mme Lourd précise que 97 élèves mangent de façon régulière à la cantine.*

- **Garderie** : Les horaires ont été précisés à la lecture du règlement intérieur.

Il est rappelé que la garderie du mercredi de 12h à 12h30 est gratuite. Elle permet aux parents travaillant jusqu'à midi de venir chercher sans problème leurs enfants.

➤ *Mme Lourd ajoute que les élèves à la garderie sont mélangés car les locaux ne sont pas adaptés et qu'il y a des problèmes de personnel. La fréquentation est également moindre depuis début novembre.*

- **PAI** : pour asthme mais aussi plusieurs enfants présentent des allergies à certains aliments : chaque PAI est présent en trois exemplaires (dans l'école, à la cantine et à la garderie).

En cas d'allergie alimentaire, ce sont les parents qui amènent le repas tous les matins et le donnent pour la cantine où il y a un réfrigérateur spécifique. Les enfants mangent à une table séparée à l'écart des autres.

7) Calendrier scolaire de l'année

Cette année, les périodes 1, 2 et 4 comptent 7 semaines, la période 3 en compte 5 et la période 5 en compte 10 et demie. Cette année, les classes vaqueront le vendredi 14 mai 2021 pour le pont de l'Ascension.

Il est rappelé que le calendrier a été donné à chaque famille en début d'année.

8) La charte internet

La directrice en rappelle les termes. Elle sera distribuée dans le cahier de correspondance avec le règlement intérieur.

9) Sécurité : Incendie, PPMS

- **Incendie** : Deux exercices pratiques d'évacuation au minimum doivent obligatoirement être mis en place au cours de l'année scolaire. Le premier s'est déroulé le vendredi 25 septembre 2020. Pour ce premier exercice, tout le personnel de l'école était averti, ainsi que les enfants.

L'école a été évacuée en 2 min 24 sec après appel (1 min 35 sec avant appel). Les élèves sont sortis dans le calme.

Certains collègues ont souligné le fait que l'alarme était très peu audible voire inaudible à certains endroits dans les classes (notamment les mezzanines et les salles de repos des classes 1 et 3 et dans la salle de motricité).

Pour le prochain exercice, personne ne sera prévenu.

➤ *Mme Christ demande à la directrice de resolliciter le service technique de la mairie pour faire remonter une fois de plus cette information et insister s'il n'y a pas de retour.*

- **PPMS (plan particulier de mise en sûreté)** : Il convient de faire la distinction entre « risques majeurs » et « attentat-intrusion ».

Le PPMS « risques majeurs » produit ses effets dans le champ des accidents majeurs, d'origine naturelle ou technologique et fera l'objet d'un exercice spécifique dans l'année.

Le PPMS « attentat-intrusion » a été mis à jour. Un exercice a été réalisé le 12 octobre 2020.

L'équipe mobile de sécurité du rectorat est venue faire une intervention dans chacune des classes et effectuer l'exercice PPMS « attentat-intrusion » en présence de Mme Toullier pour la mairie et de la référente sécurité du commissariat de Périgueux : Mme Ritter.

Un compte rendu d'exercice a été envoyé à la DSDEN, au rectorat et à la mairie.

Chaque classe dispose du matériel nécessaire : le matériel périmé a été changé en début d'année.

Un mot informant les parents sur les conduites à tenir en cas de déclenchement du PPMS va être distribué dans les cahiers de liaison des enfants.

10) SST

- Un registre santé et sécurité au travail (SST) est mis à la disposition de tous les personnels et usagers de l'établissement.

Il peut être consigné toutes les remarques et les suggestions relatives aux problèmes de santé et de sécurité au travail. L'assistant de prévention de l'établissement ou de la circonscription veillera à son accessibilité, sa mise à jour et proposera des solutions au problème posé.

11) Le budget : école et coopérative scolaire

- **Budget école** : Cette année, le budget alloué a été maintenu à 40 €/élève pour les fournitures scolaires ; à 30 €/enfant pour le transport lors de sorties et 1133 € pour les activités culturelles et sportives de l'école. S'ajoute à cela les 825 €

pour les activités musicales en lien avec le conservatoire et le règlement de l'assurance de l'école de 47 €. Les derniers achats de fournitures vont être faits ce mois-ci afin de clôturer les comptes de cette année 2020.

- **Coopérative scolaire** : Il a été demandé comme chaque année aux familles une participation financière à la coopérative scolaire. Cette participation couvre les frais de sortie et d'achat de petit matériel pour les classes.

La photo scolaire a eu lieu le vendredi 02 octobre. Elle sera une source de gains et les bénéficiaires de la vente aux familles participeront à financer les activités. Les dernières commandes viennent de nous parvenir. Le photographe va donc venir récupérer les commandes qui arriveront dans le courant du mois de décembre.

12) Les locaux : aménagements et travaux d'été, ainsi que pendant les vacances de la Toussaint

Différents travaux ont été effectués cet été :

- Dans les classes : réparation et consolidation d'étagères, peinture du petit couloir de la direction, fabrication de casiers pour les sacs des élèves de PS/MS dans le couloir (les casiers de la MS ont été fabriqués pendant les vacances de la Toussaint), la demande pour les 2 classes de GS a également été faite.

- Les 2 vidéoprojecteurs prévus ont été installés pendant les vacances de la Toussaint dans les classes de PS et MS. Toutes les classes disposent maintenant soit d'un TBI, soit d'un vidéoprojecteur.

➤ *L'équipe pédagogique remercie la municipalité pour ces travaux.*

Différents travaux plus importants restent en attente :

- Une demande d'installation de 2 robinets a été faite pour la classe de GSB qui ne dispose que d'un robinet pour 23 élèves avec en moyenne 7 à 8 lavages de mains par jour et par enfant avec le protocole sanitaire actuel, mais le problème se pose également en temps normal. La classe a besoin de plusieurs robinets.

➤ *Mme Lavigne explique que même en temps normal, avec 5 toilettes et 5 enfants, 1 seul robinet est insuffisant pour la classe.*

➤ *Mme Cochin remonte le fait que sa fille est rentrée un soir en disant qu'ils n'avaient pas eu le temps d'aller en motricité car le temps du lavage de mains avait été trop long.*

➤ *Mme Christ reparlera au Bureau Municipal dans la semaine qui vient pour une meilleure fluidité dans la classe des GSB.*

- La mise aux normes pour le PPMS « Attentat-Intrusion » n'est toujours pas faite et malgré le plan Vigipirate renforcé, l'école n'a toujours pas de système de verrouillage des portes donnant sur l'extérieur en journée. Les systèmes pour les salles de confinement ne sont également pas installés. Nous sommes aussi dans l'attente de l'installation d'un film de protection sur toutes les surfaces vitrées donnant sur la rue.

- Le changement des rideaux dans les classes de PS, MS, dans le bureau de la direction, la salle des maîtres et la cantine est en attente.

- Une demande de climatisation a également été faite suite aux fortes températures des mois de juin et de septembre.

➤ *Mme Lavigne souligne que les températures sont montées à 39°C en septembre et avec la Covid, elle n'a pas pu utiliser le ventilateur.*

➤ *Mme Christ explique qu'il s'agit de travaux structurels, mais qu'elle va le faire remonter.*

- Il a également été demandé de revoir l'isolation des 2 mezzanines et de la classe de GSB où la température monte très rapidement dès qu'il y a du soleil.

- Nous avons renouvelé notre demande pour un photocopieur couleur car il nous a été livré un nouveau photocopieur début octobre, mais il est en noir et blanc. L'équipe enseignante souligne que l'école de Chancelade est une des dernières communes de Dordogne à ne pas avoir de photocopieur couleur dans son école, ce qui, comme il a été souligné au 3ème Conseil d'école de l'année passée, est très dommageable dans une école maternelle. L'usage exclusif du noir et blanc pose parfois problème et complexifie certains apprentissages nécessaires à l'école maternelle.

➤ *Mme Christ propose de venir à la mairie utiliser leur photocopieuse couleur.*

➤ *Mme Lourd rajoute qu'elle peut ouvrir aux enseignants à 7h le matin la mairie.*

➤ *Mme Bacofin explique que les enseignants ont souvent des montages, découpage à faire ce qui rend impossible la venue à la mairie. La directrice rajoute que tout ne peut pas s'anticiper et avoir un photocopieur sur place rendrait les choses beaucoup plus faciles pour l'équipe enseignante.*

Les demandes de travaux sont transmises 15 jours avant les vacances à la mairie pour permettre une meilleure organisation des agents municipaux.

I. La pédagogie :

1) Organisation de la semaine scolaire

Comme il a été dit lors de la lecture du règlement intérieur, la semaine scolaire s'organise en 5 jours : 4 journées de 5h15 (lundi, mardi, jeudi, vendredi) et le mercredi matin avec 3h d'enseignement, soit 24h hebdomadaire auxquelles

s'ajoute un temps d'APC pour certains élèves.

2) Projet d'école de secteur : choix des axes prioritaires pour l'année

Il s'agit d'un projet d'école de secteur. Il a été élaboré en 2016 par les écoles de Chancelade, Château l'Evêque, Agonac et le Gour de l'Arche. Il devait se terminer en 2020, mais avec les circonstances que nous connaissons, il est prolongé d'un an.

- **Les axes 1 et 2 concernent toutes les écoles du secteur :**

a) **Axe 1 : Améliorer la cohérence et la continuité du parcours des élèves**

- Domaine 1 : **mobiliser le langage dans toutes ses dimensions.**

- Domaine 4 : **Construire les premiers outils pour structurer sa pensée.**

b) **Axe 2 : Réduire les écarts scolaires en prenant en compte la diversité des élèves et celle du territoire**

=> Pour mener à bien ces projets communs, les enseignants participent à des conseils de cycle de secteur.

- **Les fiches actions qui sont propres à chaque école :** elles portent sur l'ouverture culturelle, la pratique sportive et l'exploration du monde (sciences).

Les activités sportives et culturelles inscrites dans les fiches actions du projet d'école sont :

a) **Fiche 1 :** Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions :

Acquisition de l'oral par des jeux d'écoute, de mémorisation ...

b) **Fiche 2 :** Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique :

cycle piscine, structure d'escalade, cycle cirque, cycle tennis.

c) **Fiche 3 :** Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques :

- **Univers sonores** : concert pédagogique de musique Baroque au mois de juin, interventions de dumistes avec projet de restitution en fin d'année en partenariat avec le Conservatoire de Chancelade, journée de présentation des instruments en juin.

- **Productions plastiques** : visite de musée, étude d'œuvres et de peintres

- **Spectacle vivant** : spectacle à l'Agora, à l'Odyssée ou au festival de la Vallée

- **Arts du cinéma** : dispositifs « École et cinéma »

d) **Fiche 4 :** Explorer le monde :

sorties en forêt, projets de classe (élevages, expériences, plantations ...)

3) Les projets de l'année 2020-2021 en lien avec les fiches actions du projet d'école

I-/ **Les projets passés et en cours :**

Cette année, l'école est assez prudente sur les projets avec les conditions sanitaires actuelles. Certains viendront au fur et à mesure de l'année.

a) **Cinéma** : Toutes les classes sont inscrites à un projet cinéma.

Cette année encore, toutes les classes ont pu s'inscrire au projet « École et cinéma » avec 3 projections organisées au cours de l'année au CGR de Périgueux.

- Une projection était prévu pour le premier trimestre pour les classes de PS, PS/MS et MS, mais avec le confinement, les cinémas sont actuellement fermés.

Les 3 classes se sont inscrites pour aller voir des films sur la thématique de « La différence ».

La séance était prévue le 26 novembre.

Pour cette première séance, les élèves devaient aller voir un dessin animé intitulé « Zibilla ou la vie zébrée ». Cette projection était offerte par le cinéma dans le cadre de leur projet sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Au deuxième trimestre, ils iront voir « La petite fabrique du monde » et au troisième trimestre, « L'odyssée de Choum ».

- Les classes de GSA et GSB iront voir les films du cycle 2.

Les classes de GSA et GSB devaient aller voir le 13 novembre « Les aventures du Prince Ahmed », au deuxième trimestre ils iront voir « Le chant de la mer » et au troisième trimestre « Le chien jaune de Mongolie ».

=> Il est très intéressant de montrer une autre forme de cinéma que celui que les élèves peuvent voir à titre personnel à la maison. Par exemple, les élèves peuvent travailler sur un film en noir et blanc, un documentaire ou sur des dessins animés réalisés à partir d'albums de littérature de jeunesse. De nombreuses activités complémentaires sont possibles et ils permettent aux élèves de découvrir des grands films faisant partis du patrimoine français.

b) **La bibliothèque** : Tous les 15 jours, depuis la mi-septembre, chaque classe se rend à la bibliothèque municipale de Chancelade.

Les PS s'y rendent tous les mardis des semaines impaires, les classes de PS/MS et MS tous les jeudis des semaines paires et les classes de GSA et GSB tous les mardis des semaines paires.

Les élèves peuvent regarder, puis choisir un livre qu'ils ont ensuite la possibilité de ramener chez eux, puis, Sally, la

bibliothécaire, leur lit 1 ou 2 histoires. Elle leur fait également découvrir ponctuellement la langue anglaise. C'est un moment que les élèves apprécient beaucoup. Elle est actuellement fermée et les visites sont en suspens.

- *Une demande va être faite pour que Sally puisse faire des interventions dans les classes pendant le confinement en venant lire 1 ou 2 histoires et en chantant une petite chanson en anglais avec les élèves.*

c) **La ludothèque** : La mairie a réhabilité la ludothèque située juste à côté de l'école et Mme Lourd a préparé un projet qui permet à l'école de profiter de ce lieu très apprécié des élèves. Chaque classe s'y rend une fois tous les 15 jours, la semaine où elle ne va pas à la bibliothèque.

Elle est également fermée pendant le confinement.

d) **Itinéraire baroque** : Mise en place d'un programme pédagogique d'initiation à la musique Baroque avec des interventions en classe qui seront assurées par les enseignants, mais aussi par un intervenant bénévole : M. Francis VOISE.

Le concert pédagogique doit avoir lieu en fin d'année scolaire si les conditions sanitaires le permettent.

La première intervention a eu lieu le jeudi 08 octobre pour toutes les classes.

Cette année, le projet s'est étoffé et nous aurons l'intervention de 2 musiciens professionnels qui viendront jouer directement dans les classes avec leur instrument. Un petit concert sera organisé en fin de journée pour tous les élèves de l'école.

II-/ **Les projets à venir** :

a) **La piscine** : Les classes de GSA et GSB sont inscrites dans un projet piscine. Elles doivent se rendre toutes les semaines pendant 10 semaines à partir de début janvier à l'Aquacap de Champcevinel.

La première séance aura lieu le jeudi 07 janvier 2021.

Un projet a été élaboré par les enseignants de ces deux classes en corrélation avec les textes officiels et les recommandations des conseillers pédagogiques départementaux en EPS.

Les enseignants remercient vivement les parents accompagnateurs ainsi que ceux qui ont passé l'agrément pour accompagner.

Avec le protocole sanitaire actuel, les 2 classes de GS ne peuvent pas être mélangées et donc ne peuvent pas faire de groupes de niveau. Nous allons décider d'ici la semaine prochaine si le projet est maintenu avec les conditions actuelles.

b) **Le musée** : Les classes de PS, PS/MS et MS se rendront au MAAP (musée d'art et d'archéologie du Périgord) à partir de la troisième période. Les élèves découvriront l'univers d'Etienne Hajdu et participeront à un atelier de sculpture.

Les dates retenues sont : PS le mercredi 31 mars 2021, PS/MS le vendredi 09 avril 2021, MS le vendredi 02 avril 2021.

c) **Les IMS** :

- Ces interventions en milieu scolaire concernent les GSA et les GSB, ainsi que les CPA et les CPB. Cette année encore les élèves devraient bénéficier d'interventions de d'artistes du Conservatoire de Chancelade. Une première réunion a eu lieu ce mardi afin de programmer les premières interventions du mois de janvier.

- Une intervenante viendra faire chanter les élèves. Merci à la municipalité pour le financement de ces interventions. Nous espérons que le projet pourra aboutir cette année.

- Les enseignants réfléchissent encore à la restitution du travail en fin d'année.

- Habituellement, une intervention vient compléter le projet pour toutes les classes de l'école avec une présentation des instruments de jazz. Ces interventions sont offertes par le comité des fêtes. Il faudra voir si cette année encore, ces interventions sont maintenues.

d) **Spectacle** :

- Comme chaque année, nous prévoyons d'emmener chaque classe voir un spectacle à l'Agora, à l'Odyssee ou au festival de la Vallée (à déterminer en fonction du budget, des propositions et des conditions sanitaires).

- De plus, cette année, la municipalité s'est engagée à offrir un spectacle pour les enfants des écoles. Ce spectacle aura lieu au centre culturel juste en face de l'école. Les enfants de l'école élémentaire ont déjà pu profiter d'un spectacle. Celui de la maternelle aura lieu un peu plus tard dans l'année.

e) L'équipe enseignante souhaiterait renouveler **la semaine Kapla**. Habituellement, Mme Weber prête gentiment 5000 Kaplas pendant une semaine dans le courant de la quatrième période. Nous verrons si les conditions sanitaires nous permettent de réaliser ce projet.

f) **L'infirmière de PMI** : Mme Annie CABANTOUS viendra proposer une séance d'éducation pour la santé dans les classes de PS/MS et MS. Il s'agit d'un atelier sur le sommeil. Cette séance aura lieu en fin d'année.

g) **L'infirmière scolaire** : Agnès Basbayon viendra dans les 2 classes GS pour proposer des séances sur le thème : « Apprendre à porter secours ».

Un projet est en cours de construction avec la classe de PS sur le sommeil.

Mme Basbayon effectuera également des permanences à l'école afin de proposer des consultations infirmières aux familles ou pour tout élève signalé présentant des difficultés scolaires ou de comportement. Il s'agit de repérer précocement tout trouble de santé susceptible d'entraver les apprentissages et d'établir les relais nécessaires avec les professionnels de santé et d'accompagner les parents, si besoin, dans la prise en charge du ou des problèmes identifiés.

h) **Le Tennis** : L'équipe enseignante souhaite renouveler son projet tennis en lien avec le Tennis club de Chancelade. Habituellement, les séances ont lieu en fin d'année donc nous verrons en milieu d'année scolaire si le projet peut être réalisé cette année.

III-/ Actions menées par les parents d'élèves :

- La bourse aux jouets prévue en novembre a été annulée
- Une vente de chocolats pour Noël a lieu en ce moment, ils seront distribués avant les vacances aux familles
- Le partage de la galette en janvier avec les familles, les enseignants et la municipalité est prévu, mais les parents d'élèves attendent les consignes sanitaires du début d'année 2021
- Une vente de chocolats à Pâques aura sûrement lieu avec un autre chocolatier
- Vente de gâteaux devant l'école à chaque veille de vacances a été annulée en octobre et pour les autres vacances c'est à voir
- La fête autour du jeu est envisagée

IV-/ Informations complémentaires :

- **La visite de l'orthoptiste de PMI** : L'orthoptiste viendra tester les enfants de PS, PS/MS et MS comme chaque année (nous n'avons pas encore les dates).

- **Le médecin de PMI** : viendra rencontrer tous les enfants de MS. Les dates ne sont pas encore connues.

4) Organisation des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)

Elles sont organisées en fonction des besoins des élèves et des projets de classe par leur enseignant respectif et sont dispensés sur la pause méridienne de 11H30 à 12H00 le lundi, le mardi et le jeudi.

L'organisation tient compte de l'âge des élèves concernés.

5) Les rythmes scolaires

a) Les parents d'élèves

Un sondage a été distribué dans les cahiers de liaison des élèves afin de savoir ce que les parents pensent des 4 jours avec la possibilité de faire remonter leurs questions.

75 % des familles ont répondu :

=> 56 % ont voté pour 4 jours ; 41 % pour 4 jours et demi ; 3 % ne se sont pas prononcés.

Les questions des parents concernaient surtout l'organisation du mercredi matin : si l'école passe à 4 jours, qu'est-ce qui va être mis en place le mercredi matin ? Les TAP du soir peuvent-ils être déplacés le mercredi matin ? Ou est-ce le centre de loisir qui sera mis en place ? Ce temps sera-t-il payant ou gratuit pour les familles ?

b) Les enseignants

Les enseignants présentent des arguments pour la semaine de 4 jours :

- Les élèves sont énervés le jeudi et très fatigués en fin de semaine, est-ce lié à la semaine de 4 jours et demi ?
- Avec une coupure le mercredi, cela favoriserait les apprentissages les autres jours avec moins de fatigue en fin de semaines.
- Les enseignants soulignent également les difficultés en fin de journée pour les élèves qui passent de la journée de classe avec l'enseignant, aux activités TAP avec uniquement l'ATSEM. Les enfants ne comprennent pas ce changement et retrouvent l'enseignant dans sa classe mais sur le temps de TAP il ne s'occupe plus de ses élèves. A cela s'ajoute le fait que certains repartent avec leurs parents et pour ceux qui restent, c'est difficile.

c) La mairie

Mme Faure est l'administratrice du projet de la semaine de 4 jours. Les éléments statistiques sont notés ainsi que les arguments.

La semaine de 4 jours s'intègre dans un contexte familial avec des parents qui travaillent.

Il faut faire l'inventaire des situations actuelles, comment articuler les temps de classe et les temps périscolaires.

L'objectif est de co-construire le projet en suivant les prérogatives de l'Éducation Nationale.

La méthodologie va s'articuler autour du « Plan mercredi ».

d) La directrice

Mme Le Corre précise qu'avec Mme Tréviaux, la directrice de l'école élémentaire, elles vont faire une demande à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, Monsieur Fréal, pour faire le deuxième Conseil d'école ensemble afin de voter le projet. La date retenue pour cette réunion est le jeudi 25 février 2021.

Il faut donc que tous les échanges soient faits avant cette date.

Le projet devra être présenté sans délai après le vote du deuxième Conseil d'École au DASEN, Monsieur Caillault.

- *Mme Le Corre remercie tous les participants à cette réunion.*
- *Mme Christ excuse une nouvelle fois Monsieur Le Maire et remercie également en précisant que la municipalité s'impliquera dans les projets à venir.*

Fin de séance à 20h07.

Signatures :

La secrétaire de séance :

Mme Clémentine CARREL



La directrice :

Mme LE CORRE

